

Immobilier Financement Défiscalisation Assurance Épargne Gestion Location

SENZO IMMOBILIER BY SENZO CONSEIL

6 AOUT 2021



Les nouveautés du diagnostic de performance énergétique.

Ce nouveau diagnostic est considéré plus cohérent au niveau écologique, en effet, en France le bâtiment représente plus de 25 % des émissions de gaz à effet de serre.

Afin d'être plus lisible et fiable, le DPE s'appuiera sur une étude plus poussée des caractéristiques techniques du bâtiment.

Seront pris en compte, l'isolation, le type de matériaux de construction, le mode de chauffage ...

Cette étude prend aussi en compte deux nouveaux usages énergétiques. En plus de la production d'eau chaude, du refroidissement et du chauffage, elle intègre aussi l'éclairage ainsi que la ventilation.

Comme cité plus haut, les logements dits "énergivores" de classe f et g seront interdits à la location d'ici 2028 et la classe E à partir de 2034.

99



